

N° 152
—
SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 décembre 1985.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation d'un accord constitutif de la société
interaméricaine d'investissement (ensemble une annexe).*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.)

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet
de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 2948, 3128 et In-S° 937.

Traité et conventions. — Société interaméricaine d'investissement.

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord constitutif de la société interaméricaine d'investissement (ensemble une Annexe), fait à Washington le 19 novembre 1984 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 4 décembre 1985.

Le Président,

Signé : Louis MERMAZ.

(1) *Nota :* Voir le document annexé au projet de loi n° 2948.